ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Décembre 2026

Thème : Actualité du droit commercial, des affaires et de la concurrence

Date : Jeudi 17 décembre 2026 de 9h00 à 12h00

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Comprendre le traitement juridique des fraudes bancaires
- Connaître les évolutions du droit de la concurrence déloyale et du parasitisme
- Connaître la dernière jurisprudence relative au traitement de la crise dans les sociétés

Méthodes mobilisées :

Programme :

Actualité fonds de commerce et bail commercial
Sociétés, concurrence, distribution, procédures collectives, droit bancaire

Moyens pédagogiques :
Une présentation power point

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant
Dominique LEGEAIS, Professeur à l'université Paris Cité, Directeur du jurisclasseur commercial, co-directeur de la revue de droit bancaire et financier

Informations importantes :

- *Tarifs :*
  Avocats ayant plus de deux ans d'exercice** : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **100€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
  Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-ournée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
  Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45€ pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- *Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation*

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.